



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024



OBJET : Renouvellement de la convention pluriannuelle de mise à disposition de moyens entre la Ville et la Caisse des Ecoles.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Julie EBMEYER
Madame Mélissa VARCHOSAZ par Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Madame Marie COMBELLE par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture 092-269200770-20241219-24-DE Date de télétransmission : 26/12/2024 Date de réception préfecture : 26/12/2024

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE
DES ECOLES**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 19 décembre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.2121-29,

VU la convention conclue le 13 décembre 2021 pour une durée de trois ans entre la Ville et la Caisse des Écoles, dont les termes ont été approuvés par la délibération N° 164 du 6 décembre 2021 du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette convention arrive prochainement à échéance,

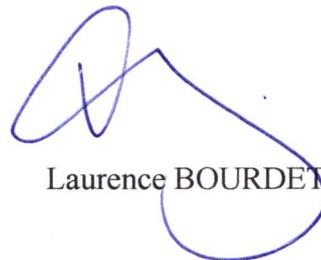
CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache aux activités de la Caisse des Écoles et la nécessité de conclure une nouvelle convention,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes de la convention pluriannuelle de mise à disposition de moyens, jointe à la présente délibération, entre la Ville de Levallois et la Caisse des Écoles et d'autoriser Madame Le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles